Montréal

Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Service de la gestion et de la planification immobilière

Direction de la gestion des projets immobiliers

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **10 h 30**, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie :	Travaux
Appel d'offres :	**5903**
Descriptif :	Construction d'un écran d'étanchéité (en ciment bentonite de ± 2 km de long par ± 15 mètres de profond) et d'un système de captage (des eaux souterraines) dans le cadre du projet de Réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-St-Charles le long de la rue Carrie-Derick.
Date d'ouverture :	12 février 2018
Dépôt de garantie :	10 % de la valeur de la soumission
Renseignements :	Pour toute question s'adresser à : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca
Documents :	Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 4 décembre 2017.
Visite supervisée des lieux :	☐ N/A. ou ☒ Oui, obligatoire : Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le 15 décembre 2017 à 14:00, à l'adresse courriel suivante : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca. Les visites auront lieu du 11 au 15 décembre et du 18 au 20 décembre 2017 inclusivement, selon l'horaire suivant : entre 9:00 et 11:30 et 13:00 et 16:00.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 4 décembre 2017

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Journaux de publication : Le Devoir X Autre à préciser* : _____

*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.